

*Assemblée Générale mixte du 20 mai 2010*

**AVIS DE CONVOCATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
du 20 mai 2010  
à 10h30  
(sur première convocation)**

**Maison de l'Amérique Latine  
217, Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS**

## SOMMAIRE

* ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE	3
* EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE 2009	4
* TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	10
* EXPOSE DES MOTIFS DES RESOLUTIONS	11
* PROJET DES RESOLUTIONS	13
* COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	20
* RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LA NOMINATION EST PROPOSEE A L'ASSEMBLEE	27
* MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE	28
* DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS	30

\* \* \*

## ORDRE DU JOUR

### **de la compétence de l'Assemblée à caractère ordinaire**

- Rapport du Conseil d'Administration sur la situation de la société pendant l'exercice 2009.  
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne.  
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.  
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.  
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'Art. L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration.  
Approbation des comptes (annuels et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.  
Approbation des conventions visées par ce rapport.
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende.
- Option pour le paiement du dividende en actions
- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- Autorisation d'opérer sur les titres de la société
- Emission d'obligations et titres assimilés

### **de la compétence de l'Assemblée à caractère extraordinaire**

- Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offres publiques
- Attribution gratuite d'actions.
- Pouvoirs.

\* \* \*

## EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE 2009

### **Résultats annuels 2009 : une année marquée par la crise mondiale, mais des résultats en amélioration au 2<sup>ème</sup> semestre 2009**

- **Forte réactivité du Groupe face à la crise : objectifs d'économies largement dépassés**
- **Amélioration au 2<sup>ème</sup> semestre 2009 des conditions de marché du nickel et du manganèse**
- **Une situation financière solide fin 2009**
- **ERAMET maintient sa stratégie de développement à moyen et long terme**

Le Conseil d'Administration d'ERAMET réuni le 17 février 2010, sous la présidence de Patrick BUFFET, a arrêté les comptes de l'exercice 2009, qui seront soumis à l'Assemblée Générale du 20 mai 2010.

Patrick BUFFET, Président-directeur général d'ERAMET a déclaré : *"Le Groupe a bénéficié au 2<sup>ème</sup> semestre 2009 de conditions de marchés du manganèse et du nickel en amélioration par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2009, sans toutefois retrouver encore les niveaux pré-crise. Les marchés d'ERAMET Alliages sont restés difficiles, notamment les marchés liés à l'outillage. Le Groupe a mené avec réactivité une politique de gestion très rigoureuse et a dépassé ses objectifs d'économies. Ainsi, ERAMET a renoué au 2<sup>ème</sup> semestre avec un résultat opérationnel courant positif et bénéficie d'une situation financière solide, avec une trésorerie nette de 946 M€ à fin 2009. Le Groupe continuera à faire preuve de réactivité en adaptant ses productions à l'évolution de la demande et en poursuivant les plans d'amélioration de sa compétitivité. Les marchés du Groupe sont tirés à moyen et long terme par le développement des pays émergents. ERAMET adaptera ses investissements industriels en 2010 afin de mener à bien plusieurs opérations de croissance très ciblées. Les objectifs à moyen et long terme du Groupe sont maintenus, avec de grands projets de développement au-delà de la crise actuelle".*

Millions d'euros	S1 2009	<b>S2 2009</b>	<b>2009</b>	2008
Chiffre d'affaires	1 292	<b>1 397</b>	<b>2 689</b>	4 346
Résultat opérationnel courant	- 223	<b>60</b>	<b>- 163</b>	1 321
Résultat net part du Groupe	- 213	<b>- 52</b>	<b>- 265</b>	694
Résultat par action (€)	- 8,23	<b>- 1,93</b>	<b>- 10,16</b>	27,03
Flux de trésorerie d'exploitation	- 41	<b>153</b>	<b>112</b>	1 140
Trésorerie nette	926	<b>946</b>	<b>946</b>	1 133

Chiffre d'affaires (Millions d'euros)	T1 2009	T2 2009	T3 2009	T4 2009	2009	2008	Variation
Groupe	664	628	637	760	<b>2 689</b>	<b>4 346</b>	- 38 %
Manganèse	288	277	324	400	<b>1 289</b>	<b>2 348</b>	- 45 %
Nickel	156	154	155	190	<b>655</b>	<b>897</b>	- 27 %
Alliages	222	198	157	173	<b>750</b>	<b>1 102</b>	- 32 %

- **Chiffre d'affaires du Groupe en baisse de 38 % en 2009, à 2 689 M€, mais amélioration en fin d'année avec une hausse de 19 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, à 760 M€**

Le chiffre d'affaires du Groupe ERAMET s'est établi à 2 689 M€ en 2009, soit un recul de 38% par rapport à une année 2008 très élevée, du fait de la chute des prix et des volumes de vente, notamment pour le manganèse. Ceci traduit néanmoins une progression de 19 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, grâce à l'amélioration des conditions des marchés du nickel et du manganèse et à la capacité de réaction du Groupe face à la reprise de la demande.

- **Un résultat opérationnel courant de -163 M€ en 2009, après le retour à un résultat opérationnel courant positif de 60 M€ au 2<sup>ème</sup> semestre**

Le résultat opérationnel courant du Groupe a retrouvé un niveau positif de 60 M€ au 2<sup>ème</sup> semestre 2009, après un 1<sup>er</sup> semestre 2009 marqué par la crise, à - 223 M €

Le résultat net part du Groupe pour l'ensemble de l'année 2009 s'est établi, après prise en compte des Autres produits et charges opérationnels incluant essentiellement des dépréciations d'actifs, à - 265 M€

- **Une gestion réactive et rigoureuse face à la crise, qui a permis de préserver une situation financière solide**

Le Groupe a réagi vigoureusement et rapidement face à la crise dès le 4<sup>ème</sup> trimestre 2008. Sur l'ensemble de l'année 2009, les mesures mises en œuvre ont permis de préserver une situation financière solide :

- **Les économies réalisées sur l'exercice 2009 (172 M€) ont nettement dépassé l'objectif initial d'économies fixé pour le Groupe (100 M€).**

- **Le besoin en fonds de roulement du Groupe a été fortement réduit** à fin 2009, grâce à une gestion très rigoureuse et notamment à la réduction des stocks et à l'adaptation des productions à la demande des marchés.

La génération de trésorerie par les activités opérationnelles a ainsi été positive de 112 M€ malgré la crise et le paiement d'impôts sur les sociétés au titre de 2008.

- **Le Groupe a réduit ses dépenses d'investissements industriels à 286 M€**, soit une baisse de 32 % par rapport à 2008. Ceci préserve néanmoins l'avenir et la capacité du groupe ERAMET à profiter de la reprise future.

Les dividendes versés en 2009 aux actionnaires d'ERAMET et aux minoritaires dans certaines filiales ont représenté 164 M€

Par ailleurs, le Groupe a enregistré l'apport de MITSUBISHI Corporation dans le cadre du projet Weda Bay, à hauteur de 113 M€

**A fin 2009, la trésorerie nette du Groupe a été préservée au niveau élevé de 946 M€**, contre 1 133 M€ fin 2008 et 926 M€ fin juin 2009. Celle-ci constitue un atout très important pour faire face à la crise tout en poursuivant le développement d'ERAMET.

- **ERAMET Manganèse : amélioration du marché du manganèse et retour à un résultat opérationnel courant positif de 67 M€ au 2<sup>nd</sup> semestre 2009, soit -27 M€ sur l'ensemble de 2009**

Le chiffre d'affaires d'ERAMET Manganèse a progressé de 23 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009. Sur l'année, à 1 289 M€ il est en baisse de 45 % par rapport à une année 2008 record, du fait essentiellement de la très forte chute des prix de vente.

La production mondiale d'aciers au carbone a chuté de 8 % en 2009 par rapport à 2008. Toutefois, elle s'est progressivement redressée. La production chinoise a continué à augmenter en 2009, avec une hausse de 13 % par rapport à 2008. Elle a représenté 47 % de la production mondiale en 2009.

La demande de minerai et d'alliages de manganèse a été impactée au 1<sup>er</sup> semestre 2009 par la baisse de la production mondiale d'aciers, mais aussi par un important déstockage. L'offre mondiale de minerai de manganèse a été réduite à environ 50 % de la capacité au 1<sup>er</sup> semestre

2009, ce qui a contribué à résorber les stocks mondiaux. Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, le redressement de la production mondiale d'aciers et la fin des déstockages ont provoqué une sensible amélioration de la demande pour le minerai et les alliages de manganèse.

Les prix spot du minerai de manganèse (CIF Chine, minerai à haute teneur) ont atteint leur point bas, de l'ordre de 3,5 USD/dmtu au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, puis se sont redressés rapidement pour dépasser les 6 USD/dmtu, un niveau nettement inférieur au record du 3<sup>ème</sup> trimestre 2008, mais relativement élevé par rapport aux années précédentes.

Les prix des alliages de manganèse ont atteint un point bas au 1<sup>er</sup> semestre 2009, puis se sont progressivement redressés, tout en restant sensiblement inférieurs au niveau record de 2008.

ERAMET Manganèse a mis en œuvre avec efficacité une politique de production très réactive en fonction des évolutions de la demande de ses différents marchés.

La production de minerai et d'aggloméré de manganèse de COMILOG, filiale à 67 % du groupe ERAMET au Gabon, qui avait été réduite à environ 37 % de la capacité au 1<sup>er</sup> semestre 2009, a été portée à 734 000 tonnes au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009, soit environ 84 % de la capacité de production. Sur l'année, elle a atteint 2 millions de tonnes, contre 3,2 millions de tonnes en 2008. Les livraisons externes de minerai n'ont que légèrement baissé (-3 %) en 2009 par rapport à 2008, où le 4<sup>ème</sup> trimestre avait été affecté par une chute marquée des ventes.

La production d'alliages de manganèse d'ERAMET Manganèse, qui avait été réduite à environ 240 000 tonnes au 1<sup>er</sup> semestre 2009, a été relevée pour atteindre 211 000 tonnes pour le seul 4<sup>ème</sup> trimestre 2009, soit environ 90 % de la capacité de production. Sur l'année, la production d'alliages de manganèse a atteint 617 000 tonnes, contre 772 000 tonnes en 2008. Les livraisons d'alliages de manganèse sont en très légère hausse à 705 000 tonnes.

L'activité Chimie du Manganèse a contribué positivement au résultat opérationnel courant d'ERAMET Manganèse.

En Namibie, les conclusions des études géologiques sur le projet Otjozundu ont conduit le Groupe à ne pas lever l'option d'achat sur ce gisement.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi l'intégration de Tinfos :

- ERAMET Manganèse a porté sa participation de 56 % à 100 % dans Eralloys, société regroupant les activités de l'ex-Tinfos hors centrale de Nottoden, dans laquelle la participation d'ERAMET a été portée à 34%.
- Suite à l'accord annoncé en décembre 2009, l'activité de négoce international, « Tinfos-NIZI », a été cédée, conformément à l'objectif fixé l'année dernière.
- Les synergies annuelles ont été réévaluées à 20 M€, en hausse par rapport à l'objectif initial annoncé de 10 à 15 M€ avant impôts.

- **ERAMET Nickel : un résultat opérationnel courant de - 62 M€ sur l'année 2009, mais positif de 27 M€ au 2<sup>ème</sup> semestre. Plan d'amélioration de la compétitivité de la Société Le Nickel.**

Le chiffre d'affaires d'ERAMET Nickel a baissé de 27 % en 2009 par rapport à 2008, à 655 M€ mais il s'est redressé au 2<sup>ème</sup> semestre 2009 à 345 M€ contre 310 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Les cours du nickel au LME ont connu deux semestres contrastés, passant de 5,31 USD/livre au 1<sup>er</sup> semestre 2009 à 7,99 USD/livre au 2<sup>nd</sup> semestre 2009. Sur l'année, ils sont en baisse en moyenne de 31 % à 6,65 USD/livre.

Les couvertures sur le nickel ont porté sur 6 800 tonnes en 2009 à un cours moyen de 9,34 USD/livre.

La production mondiale d'acier inoxydable a chuté de 4 % en 2009. Elle a connu une forte activité au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, suivie par un ajustement au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009. La production chinoise a progressé de 28 % pour représenter 37 % de la production mondiale.

Le marché du nickel a été maintenu à un niveau proche de l'équilibre grâce aux coupures de production des producteurs. Les stocks mondiaux globaux sont passés sur l'année de 19 à 15 semaines de consommation, ce qui reste un niveau élevé.

A Doniambo (Nouvelle-Calédonie), la production métallurgique de nickel a été maintenue à un niveau réduit en 2009 à 52 100 tonnes. Les stocks de nickel excédentaires ont ainsi été résorbés, les ventes ayant progressé de 5%, à 54 500 tonnes.

Un projet de Plan d'Amélioration de la Compétitivité de la SLN est actuellement examiné par les partenaires sociaux. Ce plan vise à réaliser une baisse de l'ordre de 1 USD/livre du cash cost de la SLN à horizon 2012 par rapport à 2008 à conditions économiques constantes, de façon à situer la SLN en 2012 à la moyenne des cash costs des producteurs de ferronickel. Un effectif cible de 2 100 personnes est notamment visé, soit environ 300 postes en moins par rapport à la situation actuelle.

Par ailleurs, la Société le Nickel-SLN a décidé de faire appel des jugements qui ont annulé, à la demande de Vale Inco, les délibérations de l'Assemblée de la Province Sud ayant attribué à SLN les permis de recherche minière pour l'exploitation des gisements de Prony et Creek Pernod en Nouvelle-Calédonie.

En Indonésie, le projet Weda Bay a progressé en 2009 avec l'entrée de MITSUBISHI Corporation à hauteur de 33,4% dans Strand, holding de contrôle de PT Weda Bay Nickel. Les études se poursuivent avec l'objectif de prendre une décision fin 2011 ou courant 2012 sur la réalisation de cet investissement.

- **ERAMET Alliages : un résultat opérationnel courant de - 49 M€ en 2009, dont - 23 M€ au 2<sup>ème</sup> semestre 2009. Des marchés extrêmement difficiles sur toute l'année 2009.**

Dans un contexte de marchés en forte baisse, notamment dans le domaine de l'outillage, le résultat opérationnel courant d'ERAMET Alliages s'est établi à - 49 M€ en 2009 contre 86 M€ en 2008. Le résultat opérationnel courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2009 est globalement en ligne avec celui du 1<sup>er</sup> semestre 2009, à -23 M€ contre - 26 M€

Le chiffre d'affaires d'ERAMET Alliages est en baisse de 32 % en 2009 par rapport à 2008, à 750 M€. Le chiffre d'affaires du secteur des outillages a connu une baisse très marquée de 52 % en 2009 par rapport à 2008, qui traduit notamment le recul du marché de l'automobile et un important déstockage dans toute la filière. La situation financière d'ERASTEEL a été particulièrement affectée par la baisse du chiffre d'affaires. ERAMET a déprécié de 48 M€ la valeur de cet actif au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Les ventes au secteur de l'aéronautique sont en baisse de 28 % en 2009 par rapport à 2008. Les avionneurs et les équipementiers ont en effet commencé à réduire leurs stocks et leurs approvisionnements suite aux décalages et reports de certains programmes, notamment pour les nouveaux programmes tels que l'A 380 ou le B 787.

Les ventes au secteur de l'énergie ont mieux résisté avec une érosion des marchés liés aux turbines à gaz et une croissance modérée dans le nucléaire.

Dans le titane, domaine en forte croissance car de plus en plus utilisé par les nouveaux modèles d'avions, ERAMET Alliages a engagé un partenariat avec le groupe kazakh UKTMP, un des principaux producteurs mondiaux de titane. Une joint-venture à 50/50 produira en France des produits forgés à partir des lingots de titane fournis par UKTMP. Ce partenariat constitue une filière intégrée dans le titane. La fin de la construction du futur site, dont le coût d'investissement est d'environ 50 M€, et le démarrage des homologations sont programmés pour 2011.

## TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

		2005	2006	2007	2008	2009
<b>Capital en fin d'exercice</b>	a) Capital social	78 659 116 EUR	78 936 727 EUR	79 012 144 EUR	79 956 455 EUR	80 427 930 EUR
	b) Nombre d'actions émises	25 789 874	25 880 894	25 905 621	26 215 231	26 369 813
<b>Opérations et résultats de l'exercice ( en milliers d' euros )</b>	a) Chiffre d'affaires hors taxes	845 373	1 082 671	1 369 986	1 033 393	751 791
	b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	193 615	123 189	221 083	152 814	106 182
	c) Impôts sur les bénéfices	(4 128)	3 534	22 027	(20 076)	(6 433)
	d) Participation des salariés	0	0	0	0	0
	e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	246 770	144 198	206 516	148 159	(29 942)
	f) Montant du dividende proposé	54 159	75 055	155 434	137 630	47 466
<b>Résultats par action ( en euros )</b>	a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	7,67	4,62	7,68	6,59	4,27
	b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	9,57	5,57	7,97	5,65	(1,14)
	c) Dividende proposé par action	2,10	2,90	6,00	5,25	1,80
<b>Personnel</b>	a) Nombre moyen de salariés	326	336	347	369	383
	b) Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	19 414	20 933	27 914	26 331	27 350
	c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	8 271	8 983	10 165	11 250	15 478

## EXPOSE DES MOTIFS DES RESOLUTIONS

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-après une présentation des résolutions qui sont proposées au vote de votre Assemblée :

Les **deux premières résolutions** concernent l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés. Les comptes figurent de manière détaillée dans les documents remis aux actionnaires et sont, par ailleurs, commentés dans le rapport de gestion.

La **troisième résolution** concerne l'approbation des conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce et qui font l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Il s'agit de la poursuite au cours de l'exercice 2009 de la convention d'assistance technique et de la convention de commercialisation avec la Société Le Nickel-SLN, de la poursuite du plan de retraite collectif à prestations définies d'ERAMET et de l'adhésion pour 2010 des mandataires sociaux aux régimes complémentaires santé et prévoyance décès invalidité du Groupe.

Les **quatrième et cinquième résolutions** ont pour objet de proposer à l'Assemblée l'affectation du résultat et la fixation d'un dividende de 1,80 euros par action, ainsi que la possibilité pour les actionnaires d'opter pour le paiement du dividende en action.

La **sixième résolution** a pour objet la ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Pierre FROGIER, en remplacement de Monsieur Harold MARTIN, démissionnaire. Cette cooptation est intervenue en novembre 2009. Monsieur FROGIER est Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Nouvelle Calédonie depuis 1993 et Président de l'Assemblée de la Province Sud de la Nouvelle Calédonie.

La **septième résolution** a pour objet, dans le cadre des dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, de demander à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil à renouveler le programme de rachat par la Société de ses propres actions. Le montant maximum de rachat est de 10 % du capital et le prix maximum d'achat par action de 500 euros. Il s'agit là du renouvellement annuel de cette autorisation. Cette autorisation a notamment pour objectif de permettre la poursuite du contrat de liquidité existant, ainsi que la mise en œuvre des plans d'attributions d'actions gratuites aux salariés par remise d'actions existantes.

La **huitième résolution** a pour objectif de permettre au Conseil, conformément à l'article 10 des statuts, de procéder à l'émission d'obligations pour un montant nominal maximal de 400 millions d'euros.

Dans la **neuvième résolution**, il est proposé que les autorisations des onzième à quatorzième résolutions de l'assemblée générale du 13 mai 2009 puissent être utilisées en période d'offre publique d'achat ou d'échange, dans le cas où serait appelée à jouer la clause de réciprocité prévue par la loi. Cette possibilité étant limitée à une durée de dix-huit mois, il est proposé de la renouveler jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de 2010.

La **dixième résolution** a pour objet de permettre l'attribution par le Conseil d'administration d'ERAMET de 300 000 actions gratuites sur une période de trois ans (2010, 2011 et 2012) selon les modalités suivantes pour l'exercice 2010 :

- A tous les salariés du Groupe (sous réserve que les dispositions légales, comptables et fiscales applicables localement le permettent), attribution de deux actions gratuites existantes sans condition de performance,
- Aux principaux cadres du Groupe (soit environ 130 personnes) (sous réserve que les dispositions légales, comptables et fiscales applicables localement le permettent) attribution d'actions gratuites assorties à hauteur de 100% de conditions de performance,
- Aux membres du Comité Exécutif (dont les mandataires sociaux) attribution d'actions gratuites assorties à hauteur de 100% de conditions de performance.

Les conditions de performance sont les suivantes :

- performance relative de l'action ERAMET pour 50% de l'attribution. Il s'agit de comparer sur trois ans l'évolution du taux de rentabilité de l'action (« total shareholder return ») par rapport à celui d'un panel constitué de 29 sociétés comparables de l'indice Stoxx Europe 600 Basic Resources
- performance intrinsèque des indicateurs économiques suivants pour 50% de l'attribution :
  - A hauteur de 25% : résultat opérationnel courant (ROC) sur chiffre d'affaires
  - A hauteur de 25% : flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles

Durée cumulée d'acquisition et de conservation : 4 ans minimum, 5 ans maximum.

Les 300.000 actions gratuites représentent 1,1% du capital social au 31 décembre 2009.

La **onzième résolution** permet l'accomplissement des formalités impliquées par la mise en œuvre des autres résolutions votées par l'Assemblée générale mixte.

Le Conseil d'Administration

## PROJET DES RESOLUTIONS

### *DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE*

#### **PREMIERE RESOLUTION** (Comptes annuels 2009)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### **DEUXIEME RESOLUTION** (Comptes consolidés 2009)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### **TROISIEME RESOLUTION** (Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui s'y trouvent visées.

**QUATRIEME RESOLUTION** (Affectation du résultat – Fixation du dividende)

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'imputer le résultat négatif de l'exercice écoulé soit 29 941 560,06 EUR sur le report à nouveau existant au 31 décembre 2008 <sup>(\*)</sup>, soit 483 564 141,83 EUR,

Sur le solde du report à nouveau soit: ..... 453 622 581,77 EUR

L'Assemblée Générale décide de mettre en distribution  
un montant de 1,80 €par action, soit pour 26 369 813 actions  
composant le capital au 31 décembre 2009, une somme de ..... 47 465 663,40 EUR

Laissant un report à nouveau de : ..... 406 156 918,37 EUR

Le dividende sera détaché le 31 mai 2010 et mis en paiement à partir du 23 juin 2010.

Si, au moment du paiement du dividende, de nouvelles actions ont été créées suite à des levées d'options de souscription ou la création d'actions gratuites au profit de salariés bénéficiaires, le montant du dividende correspondant à ces actions viendra automatiquement minorer le report à nouveau.

L'Assemblée Générale, agissant en qualité d'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que les dividendes par action mis en paiement au titre de l'année écoulée et des trois exercices précédents sont, ou ont été, les suivants :

	2006	2007	2008	2009
nombre d'actions rémunérées	25 880 894	25 905 621	26 215 231	26 369 813
dividende	2,90 EUR	6,00 EUR	5,25 EUR	1,80 EUR

<sup>(\*)</sup> Le report à nouveau au 31 décembre 2009 intègre les 1 878 707,40 € correspondant au montant du dividende voté mais non versé au titre des actions auto-détenues par ERAMET à la date du paiement du dividende réalisé en 2009.

**CINQUIEME RESOLUTION** (Option pour le paiement du dividende en actions)

L'Assemblée Générale, conformément aux articles L232-18 et suivants du Code de commerce et 25 des statuts, décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende lui revenant.

Cette option devra être exercée entre le 31 mai 2010 et le 11 juin 2010 inclus. A défaut d'exercice de l'option dans les délais impartis, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Les actions ainsi remises en paiement du dividende porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action ERAMET aux vingt séances de bourse précédant le jour de la présente Assemblée Générale, diminuée du montant du dividende, le prix étant arrondi, en cas échéant, au centime d'euro immédiatement supérieur.

Si le montant du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra à son choix obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire le jour où il exerce son option, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou subdéléguer dans les conditions fixées par la loi la présente décision, à l'effet notamment de prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, suspendre l'exercice du droit d'obtenir le paiement du dividende en actions pendant un délai ne pouvant excéder trois mois en cas d'augmentation de capital, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation des actions émises en vertu de la présente décision, à la bonne fin et au service financier des actions, imputer les frais de ladite augmentation de capital sur le montant de la prime y afférente, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social, constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

**SIXIEME RESOLUTION** (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Pierre FROGIER, intervenue lors du Conseil d'Administration du 26 novembre 2009, en remplacement de Monsieur Harold MARTIN, démissionnaire à effet du 3 novembre 2009, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 et devant se tenir en 2013.

**SEPTIEME RESOLUTION** (Autorisation d'opérer sur les titres de la société)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du descriptif de programme de rachat de titres de la société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L 225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- de leur conservation ou de leur remise à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital,
- de l'attribution d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés dont 50 % du capital sont détenus, directement ou indirectement, par ERAMET, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre du régime des options d'achats d'actions et de l'attribution gratuite d'actions aux salariés,
- de leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale de la sixième résolution autorisant la réduction du capital de la société.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris, le cas échéant, via des instruments dérivés, et la part maximale pouvant être acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Ils pourront être effectués également en période d'offre publique, si, d'une part l'offre d'achat visant les titres de la Société est réglée intégralement en numéraire et si, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre normal de son activité.

Le paiement pourra être effectué de toutes manières.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 500 EUR par action.

Cette autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2010, l'investissement théorique maximal s'élèverait, en retenant un cours de 500 EUR par action, à 1 318 665 650 EUR.

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, qui pourra les déléguer, à l'effet de:

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers,
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales ou règlementaires applicables,
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

**HUITIEME RESOLUTION** (Emission d'obligations et titres assimilés)

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 10 des statuts et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à émettre, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, en France, à l'étranger ou sur le marché international, par offre au public ou placement privé, le cas échéant dans le cadre d'un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN), aux dates et conditions qu'il jugera convenables et dans le délai de 36 mois à compter du jour de la présente Assemblée, des obligations ou des titres assimilés, notamment des titres subordonnés, à durée déterminée ou indéterminée, ou tous autres titres conférant dans une même émission un même droit de créance sur la Société, et assortis ou non de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations, de titres assimilés ou d'autres titres ou valeurs mobilières conférant un tel droit de créance sur la Société.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal maximal pour lequel pourra être libellé l'ensemble des titres à émettre mentionnés ci-dessus ne pourra excéder 400 millions d'euros, ou la contre-valeur à la date de la décision d'émission de ce montant en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant maximum s'appliquera globalement aux obligations ou titres assimilés ainsi qu'aux autres titres de créance émis immédiatement ou en suite de l'exercice de bons, mais que ce même montant ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement, s'il en était prévu.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de :

- procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission ;
- arrêter les caractéristiques des titres à émettre, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe ou variable ou à coupon zéro, et sa date de paiement, ou, en cas de titre à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement ou de remboursement anticipé des titres émis, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société ;
- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux titres à émettre, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;
- prévoir, le cas échéant, le remboursement des titres émis par remise d'actifs de la Société ;
- d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**NEUVIEME RESOLUTION**

(Possibilité d'utiliser les autorisations en période d'offres publiques)

L'Assemblée Générale donne expressément pouvoir au Conseil d'Administration de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des résolutions 11 à 14 de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009, au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de Commerce est applicable.

Cette délégation est valable pour la durée fixée par la loi.

**DIXIEME RESOLUTION**

(Attribution gratuite d'actions)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration à procéder, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 300 000 actions.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans.

En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur ont été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions.

Toutefois, l'assemblée générale autorise le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucune période de conservation pour les actions considérées.

Les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social sera augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au Conseil d'Administration, ce dernier déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées :

- a) dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
- b) dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le Conseil d'Administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

**ONZIEME RESOLUTION** (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale Mixte, à caractère ordinaire et extraordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

\* \* \*

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p><b>BUFFET Patrick</b> Administrateur, Président-Directeur général depuis le 25 avril 2007 Né le 19 octobre 1953 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p> <p>M. BUFFET est ingénieur au corps des Mines. Il a été Délégué Général de Suez jusqu'en 2007.</p>	<p>Administrateur : Copté au Conseil du 7 mars 2007 en remplacement de M. François Henrot, démissionnaire Président-Directeur général : Conseil du 25 avril 2007</p>	<p>Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p><b>Au sein de sociétés du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président-Directeur général de la société Le Nickel-SLN</li> <li>Administrateur de Comilog S.A.</li> </ul> <p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Conseil de surveillance d'Arcole Industries (non cotée)</li> <li>Administrateur de Rhodia, Bureau Véritas, Banimmo (Belgique)</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du Conseil de surveillance de : AREVA ; Astorg-Partners</li> <li>Administrateur de : - CDC Ixis - Filiales détenues majoritairement par le Groupe Suez : Suez Energy Services ; Tractebel (Belgique), Electrabel (Belgique), Société Générale de Belgique (Belgique), Fluxys (Belgique)</li> </ul>
<p><b>AUTEBERT Rémy</b> Administrateur Né le 20 juillet 1953 Adresse professionnelle : AREVA JAPAN Co. Ltd. Urban Toranomom, Bld. 5-F 1-16-4, Toranomom Minato-Ku Tokyo 105-0001 Japon</p> <p>M. AUTEBERT exerce son activité depuis plus de 30 ans au sein du Groupe AREVA.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 mai 2003</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président d'AREVA Japan et d'AREVA Korea</li> <li>Membre du Comité International d'AREVA</li> <li>Représentant d'AREVA à Taiwan</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur du secteur Mines – Chimie</li> <li>Enrichissement de Cogema (à partir de juin 2004)</li> <li>Directeur de la Business Unit Mines à Cogema (juillet 2000 à mai 2004) <ul style="list-style-type: none"> <li>Président-Directeur général de CFMM SA</li> </ul> </li> <li>Président du Directoire d'Eurodif (jusqu'au 9 décembre 2005) <ul style="list-style-type: none"> <li>Président de : COMUF (Gabon) ; Urangesellschaft GmbH (Allemagne) ;</li> </ul> </li> </ul>

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
AUTEBERT Rémy  <i>suite</i>			Somaïr (Niger) ; Cogema Australia • Gérant de SMJ (jusqu'au 11 février 2005) • Vice-Président du Conseil de Cominak (Niger) • Membre du Conseil de surveillance d'EURODIF • Administrateur de : Eurodif Pro ; CFMM SA ; SGN ; Cominak (Niger) ; Comurhex (jusqu'au 7/03/05) ; Katco (Kazakhstan) ; Cogema Resources Canada ; SGN ; CMA (Côte d'Ivoire) (jusqu'au 1/01/05) ; COMIN (USA) ; PMC (USA) ; UG Canada Ltd. (jusqu'au 1er février 2005) ; MUL (Canada) ; Cogema Australia • Représentant permanent de : - Cogema aux conseils de : CFM SA ; Comhurex SA ; Sofidif ; Somaïr (Niger) ; - CFMM au Conseil de Cominor SA - CFM SA au Conseil de SMJ (jusqu'au 11 février 2005) • Membre du Board de Cogema Inc. ; Cogema Deutschland
<b>DUVAL Georges</b> Administrateur Vice-Président Directeur Général délégué Né le 3 mai 1946 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère d'Édouard DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL	Assemblée Générale du 21 juillet 1999 Vice-Président du Conseil : Conseil du 13 septembre 2000 Directeur Général délégué : Conseil du 23 mai 2002	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<b>Au sein de sociétés du Groupe</b> • Président de : Aubert & Duval (SAS) ; S.I.M.A. (SAS) ; ERAMET Alliages ; Erasteel (SAS) <b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b> • Gérant de SORAME SCA • Directeur Général de CEIR <b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b> Président de UKAD (SAS)
M. DUVAL est Vice Président du Conseil et Directeur Général Délégué d'ERAMET, Gérant de SORAME et Directeur Général de CEIR.			

<b>Nom, prénom ou dénomination sociale</b> <b>Principale fonction</b> <b>Lien familial</b> <b>Expertise</b>	<b>Date de première nomination</b>	<b>Date du dernier renouvellement et date d'échéance du mandat</b>	<b>Autres fonctions exercées</b>
<p><b>DUVAL Édouard</b> Administrateur Né le 2 décembre 1944 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Georges DUVAL, cousin de Cyrille et Patrick DUVAL</p> <p>M. DUVAL est Président d'ERAMET International et Président du Conseil de Gérance de SORAME et Directeur Général de CEIR.</p>	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p><b>Au sein de sociétés du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la société Le Nickel-SLN</li> <li>• Président d'ERAMET International (SAS)</li> <li>• Directeur Général délégué de S.I.M.A. (SAS)</li> </ul> <p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du Conseil de gérance de SORAME SCA</li> <li>• Directeur Général de CEIR</li> </ul>
<p><b>DUVAL Patrick</b> Administrateur Né le 15 mai 1941 Adresse : c/o ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Cyrille DUVAL, cousin de Georges et Édouard DUVAL</p> <p>M. DUVAL est Président de CEIR et Gérant de SORAME.</p>	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p><b>Au sein de sociétés du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général de S.I.M.A.</li> </ul> <p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de CEIR</li> <li>• Gérant de SORAME SCA</li> <li>• Administrateur de Cartonneries de Gondardennes SA</li> <li>• Gérant de SCI Compagnie Franroval, SCI Les Bois de Batonceau, SCI de la Plaine, SCEA Les Terres d'Orphin</li> </ul>
<p><b>DUVAL Cyrille</b> Administrateur Né le 18 juillet 1948 Adresse professionnelle : Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris Frère de Patrick DUVAL, cousin de Georges et Edouard DUVAL</p> <p>M. DUVAL est Secrétaire Général de la Branche Alliages et Gérant de SORAME et Directeur Général de CEIR.</p>	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p><b>Au sein de sociétés du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général délégué de S.I.M.A.</li> </ul> <p>• Administrateur de Metal Securities (représentant permanent de la société S.I.M.A.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de Comilog</li> <li>• Président de la société Forges de Montplaisir</li> <li>• Gérant de la SCI Grande Plaine</li> </ul> <p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général de CEIR</li> <li>• Gérant de SORAME</li> </ul>

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p><b>FROGIER Pierre</b> Administrateur Né le 16 novembre 1950 Adresse professionnelle Assemblée de la Province Sud 9 route des Artifices BP L1 98849 Nouméa Cedex</p> <p>M. FROGIER est Administrateur de biens. Il est Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Nouvelle Calédonie depuis 1993 et Président de l'Assemblée de la Province Sud de la Nouvelle Calédonie.</p>	<p>Coopté au Conseil du 26 novembre 2009 en remplacement de M. MARTIN, démissionnaire.</p>	<p>Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012</p>	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Député depuis 1993</li> <li>• Président de l'Assemblée de la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b> néant</p>
<p><b>GIRAUD Pierre-Noël</b> Administrateur Né le 8 mars 1949 Adresse professionnelle : CERNA 60, boulevard Saint-Michel 75272 Paris Cedex 06</p> <p>M. GIRAUD est professeur d'économie à l'Ecole des Mines de Paris où il a fondé le Centre de Recherche en Economie Industrielle.</p>	<p>Assemblée Générale du 21 mai 2003</p>	<p>Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur d'AREVA N.C.</li> <li>• Professeur à l'École des Mines de Paris</li> <li>• Membre de l'Académie des Technologies</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b> néant</p>
<p><b>LEHMANN Gilbert</b> Administrateur Vice-Président Né le 28 septembre 1945 Adresse professionnelle AREVA 33, rue Lafayette 75009 Paris</p> <p>M. LEHMANN exerce son activité depuis 25 ans au sein du Groupe AREVA où il est actuellement Conseiller du Directoire après avoir exercé les fonctions de Directeur Général Adjoint.</p>	<p>Coopté par le Conseil du 13 décembre 2005</p>	<p>Ratification cooptation : Assemblée Générale du 27 avril 2006 appelée à statuer sur les comptes 2005 Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010</p>	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur et Président du Conseil d'administration de SEPI (Suisse)</li> <li>• Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration de ST Microelectronics N.V. (Pays-Bas)</li> <li>• Membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'audit d'Assystem SA</li> <li>• Président du Conseil de Surveillance de Linas</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b> <i>En France :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de : Framatome ANP ; Sofinel ; Framatome Connectors International (FCI) ;</li> </ul>



<b>Nom, prénom ou dénomination sociale</b> <b>Principale fonction</b> <b>Lien familial</b> <b>Expertise</b>	<b>Date de première nomination</b>	<b>Date du dernier renouvellement et date d'échéance du mandat</b>	<b>Autres fonctions exercées</b>
<b>LEHMANN Gilbert</b>  <i>suite</i>			Compagnie Technique d'Assurances (CTA) ; Framapare ; CNS ; Intercontrôle • Président du Conseil d'administration de Compagnie d'Études et de Recherche pour l'Énergie (CERE) À l'étranger : (États-Unis) • Administrateur de Framatome Technologies ; FC USA ; Canberra
<b>LORENZI Jean-Hervé</b> Administrateur Né le 24 juillet 1947 Adresse professionnelle  M. LORENZI est membre du Conseil d'analyse économique et Professeur d'économie à l'Université de Paris Dauphine.	Assemblée Générale du 13 mai 2009	Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2012	<b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b> • Membre du Conseil d'analyse économique • Professeur d'économie à l'Université de Paris Dauphine • Conseiller du Directoire de la Compagnie financière Edmond de Rothschild <b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b> néant
<b>MAPOU Louis</b> Administrateur Né le 14 novembre 1958 Adresse professionnelle STCPI Immeuble Carcopino 3000 98845 Nouméa Cedex  M. MAPOU est Président de la STCPI.	Coopté par le Conseil du 29 mars 2001 (Ratification par l'Assemblée Générale du 30 mai 2001)	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b> • Président de la STCPI (Nouvelle-Calédonie) • Directeur général de Sofinor (Nouvelle-Calédonie) <b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b> • Administrateur de la société Le Nickel-SLN
<b>ROSSIGNOL Jacques</b> Administrateur Né le 6 février 1940 Adresse professionnelle c/o ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris  M. ROSSIGNOL est ancien Directeur général de SAFRAN et d'Arianespace.	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003 et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b> • Ancien Directeur général de SAFRAN et d'Arianespace <b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b> • PDG de CFMI

**ERAMET**

Assemblée Générale mixte du 20 mai 2010

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<p><b>SOMNOLET Michel</b> Administrateur Né le 6 février 1940 Adresse professionnelle c/o ERAMET Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris</p> <p>M. SOMNOLET est ancien Administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de L'OREAL.</p>	Assemblée Générale du 21 mai 2003	Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien administrateur de Sanofi-Synthelabo</li> <li>• Ancien administrateur, Vice-Président et Directeur général de l'administration finance de l'Oréal</li> <li>• Administrateur de L'Oréal USA ; Perinvest Dividend Equity Fund</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de L'Oréal Maroc</li> </ul>
<p><b>AREVA</b> Administrateur Représentée par Frédéric TONA Représentant permanent d'AREVA au Conseil d'administration Né le 27 août 1947 Adresse AREVA À l'attention de Frédéric TONA 33, rue Lafayette 75009 Paris</p> <p>M. TONA a exercé son activité pendant 30 ans au sein du Groupe AREVA.</p>	Cooptée par le Conseil du 27 mars 2002	Ratification cooptation : Assemblée Générale du 23 mai 2002 Renouvellement : Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de SOMAÏR (Niger)</li> <li>• Administrateur d'OSEAD (SAS) (France), d'OMM (Maroc), de CMT (Maroc), de COMINAK (Niger), d'IMOURAREN (Niger), de CFMM (France) et de la Fondation d'Entreprise AREVA</li> </ul> <p><b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur du pôle Mines Chimie de COGEMA, puis Directeur du secteur Mines Chimie Enrichissement de COGEMA, puis Chargé de mission auprès du PDG de COGEMA/AREVA (jusqu'au 31 janvier 2005)</li> <li>• Administrateur et Président de URAMIN Inc (BVI) (jusqu'au 31 décembre 2008)</li> </ul>
<p><b>TREUILLE Antoine</b> Administrateur Né le 7 octobre 1948 Adresse professionnelle French American Foundation 28 West 44<sup>th</sup> Street Suite 1420 New York, NY 10036 USA</p> <p>M. TREUILLE est Executive Managing Director d'Altamont Capital Partners LLC.</p>	Assemblée Générale du 21 juillet 1999	Renouvellement : Assemblée Générale du 21 mai 2003. et Assemblée Générale du 25 avril 2007 pour une durée de quatre ans Date d'échéance : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2010	<p><b>Au sein de sociétés hors du Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de la French American Foundation (États-Unis)</li> <li>• Executive Managing Director de : Altamont Capital Partners, LLC (États-Unis) ; Mercantile Capital Partners LLC (États-Unis)</li> <li>• Président de Charter Pacific Corporation (États-Unis), Partex Corporation (États-Unis)</li> <li>• Administrateur : Harris Interactive, Inc. (États-Unis), Imperial Headwear, Inc. (États-Unis)</li> </ul>

Nom, prénom ou dénomination sociale Principale fonction Lien familial Expertise	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement et date d'échéance du mandat	Autres fonctions exercées
<b>TREUILLE Antoine</b>  <i>suite</i>			<b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de BIC SA (France), , Harlem Furniture, LLC (États-Unis) et jusqu'en 2009.</li> <li>Skip's Clothing, Inc. jusqu'en mai 2007</li> </ul>
<b>MADELIN Bertrand</b> Directeur Général délégué (non administrateur) Né le 13 septembre 1954 Adresse professionnelle Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris	Nommé par le Conseil du 12 décembre 2007		<b>Au sein de sociétés du Groupe</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la société Le Nickel-SLN</li> <li>• Administrateur de PT Weda Bay Nickel, Strand Minerals (Indonesia) Pte Ltd</li> <li>• Président de la société Eurotungstène</li> </ul> <b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur d'ERAMET Norway, ERAMET Marietta, Comilog France, Guanxi Comilog, Guilin Comilog, Comilog Asia, Comilog Far East Development</li> <li>• Président Comilog Italia</li> </ul>
<b>VECTEN Philippe</b> Directeur Général délégué (non administrateur) Né le 22 avril 1949 Adresse professionnelle Tour Maine Montparnasse 33, avenue du Maine 75015 Paris	Nommé par le Conseil du 23 mai 2007		<b>Au sein de sociétés du Groupe</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de Comilog S.A. ; Comilog US ; société Le Nickel-SLN ; Setrag ; Maboumine ; Tinfos International (jusqu'en janvier 2010)</li> <li>• Président d'ECM et d'Erallloys Holding AS</li> <li>• Gérant de Comilog Holding</li> </ul> <b>Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général délégué de la société Le Nickel-SLN (jusqu'en mars 2005)</li> </ul>

## RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS DONT LA NOMINATION EST PROPOSEE A L'ASSEMBLEE

**Pierre FROGIER**

Né le 16 novembre 1950

Monsieur Pierre FROGIER est Administrateur de biens. Il est Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la Nouvelle Calédonie depuis 1993 et Président de l'Assemblée de la Province Sud de la Nouvelle Calédonie.

**Fonctions actuelles**

**Au sein de sociétés hors du Groupe**

- Député depuis 1993
- Président de l'Assemblée de la Province Sud de la Nouvelle-Calédonie

**Mandats exercés et terminés au cours des cinq dernières années**

néant

## MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

⇒ **Tout actionnaire peut participer à l'assemblée, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.**

⇒ **L'exercice du droit de vote, quel qu'en soit le mode, nécessite pour chaque actionnaire de justifier de cette qualité** par l'enregistrement comptable de ses titres, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le 17 Mai 2010 à zéro heure, heure de Paris :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son gestionnaire de titres BNP PARIBAS Securities Services
- ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité chez lequel les titres de l'actionnaire sont inscrits en compte et qui établit alors une « attestation de participation ».

⇒ **Comment voter ? Trois possibilités vous sont offertes au moyen du formulaire joint à la présente convocation:**

- assister personnellement à l'Assemblée
- donner pouvoir
- voter par correspondance

### **Vous souhaitez assister à l'Assemblée Générale**

Pour faciliter votre accès à l'Assemblée, vous devez faire une demande de carte d'admission :

- si vous êtes actionnaire au nominatif : **cochez la case A** du formulaire de vote-procuration, datez, signez et adressez le à BNP Paribas Securities Services - GCT Service assemblées – Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex
- si vous êtes actionnaire au porteur : adressez vous à votre intermédiaire financier qui se chargera de transmettre à BNP PARIBAS l' « attestation de participation » et la demande de carte d'admission.

Dans les deux cas, BNP PARIBAS Securities Services vous adressera votre carte d'admission, dans la mesure où les demandes lui seront parvenues au plus tard le 17 mai 2010 à zéro heure, heure de Paris.

Le jour de l'Assemblée, tout actionnaire devra justifier de son identité et de sa qualité. Les actionnaires qui n'auront pas reçu leur carte d'admission pourront :

- pour les actionnaires nominatifs, se présenter à l'assemblée avec une pièce d'identité et il leur sera remis une carte d'admission.
- pour les actionnaires au porteur, se présenter à l'assemblée avec une pièce d'identité et une « attestation de participation » délivrée par leur intermédiaire financier à la date maximale du 17 mai 2010.

### **Vous n'assistez pas à l'assemblée générale**

Vous pouvez :

- vous faire représenter par votre conjoint ou un autre actionnaire,
- donner pouvoir au Président,
- voter par correspondance.

Vous ne pouvez choisir qu'une seule possibilité au moyen du formulaire joint à la présente convocation.

- pour les actionnaires au nominatif : **cochez la case B et la case correspondant à votre choix** (représentation, pouvoir au Président ou vote par correspondance), complétez, datez et signez le formulaire. Adressez le ensuite, au moyen de l'enveloppe T jointe à la présente convocation, à BNP Paribas Securities Services - GCT Service assemblées- Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex
- pour les actionnaires au porteur : adressez vous à votre intermédiaire financier pour obtenir le formulaire et, après l'avoir complété, daté et signé, retournez le lui. Votre intermédiaire financier se chargera alors de l'envoyer à BNP PARIBAS Securities Services accompagné d'une « attestation de participation ».

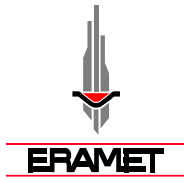
Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à BNP PARIBAS Securities Services, **trois jours** au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

\* \* \*

Nous vous rappelons, conformément à la loi, que :

- tout actionnaire ayant voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode d'exercice de son droit de vote;
- il n'est pas prévu de participation ou de vote par visioconférence ou par des moyens de télécommunication pour cette assemblée.





*Assemblée Générale mixte du 20 mai 2010*

Société Anonyme au capital de 80 427 929,65 euros.  
Siège social : Tour Maine-Montparnasse - 33 avenue du Maine - 75755 Paris Cedex 15  
632 045 381 RCS Paris

site internet : [www.eramet.fr](http://www.eramet.fr)